

[aller au menu](#) [aller au contenu](#) [accessibilité](#)

lorient.bzh

- [EN](#)Version anglaise du site
- [BZH](#)Version bretonne du site
- [Plan de ville](#)
- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [Instagram](#)
- [LinkedIn](#)
- [YouTube](#)

[ti-user](#)[Démarche](#)[ti-user](#)[Je participe](#) [Toggle navigation](#)

- [Recherche](#)
- [Actualités](#)
- [Services](#)
- [Vie municipale](#)
- [Territoire](#)
- [ti-user](#)[Démarches](#)
- [ti-user](#)[Je participe](#)



1. [Accueil](#)
2. [Territoire](#)
3. [Animaux](#)
4. Goélands

Goélands

Le goéland argenté, le goéland brun et le goéland marin sont trois espèces protégées.

La Ville de Lorient s'est dotée en 2014 d'un observatoire permanent à la base de sous-marins, sur le toit du K3, au niveau de la tour Flak, pour une bonne visibilité des oiseaux nichés sur ce toit et pour permettre l'observation en direction de l'île Saint-Michel. Pour mieux connaître ces oiseaux habitués de nos côtes, des visites et animations par un "animateur nature" sont régulièrement proposées. Un recensement organisé par Bretagne vivante a mis en évidence une chute importante des effectifs de goélands argentés en France. À l'échelle du Morbihan, la situation est plutôt favorable, avec une baisse pondérée.

[Consulter une note d'information avec bilan des observations](#) - juillet 2019

Afin de mieux connaître et de garantir la préservation des populations de goélands, un nouveau recensement de la population des goélands nicheurs est réalisé à l'échelle de Lorient Agglomération. [Plus d'infos](#)



Goéland marin juvénile bagué © Bretagne vivante



Goéland argenté

On remarque aussi que la répartition des populations et le comportement sont différents entre milieu naturel et milieu anthropisé : compétition accrue entre les espèces dans le milieu naturel, forte croissance du goéland argenté en milieu urbain, disparités de reproduction entre les deux milieux. La cohabitation entre les colonies d'oiseaux et les activités humaines est parfois conflictuelle ou mal gérée.

Des actions visant à informer la population sur les habitudes de ces animaux et à les faire accepter, sont prévues en complément de l'installation de l'observatoire.

Veillez à ne pas laisser de déchets trop facilement accessibles (poubelles qui débordent, restes de repas dans les rues).

En application des articles 26 et 120 du règlement sanitaire départemental, il est formellement interdit de nourrir tout animal sauvage. Cette disposition est particulièrement importante pour ce qui concerne les goélands.

Réguler les goélands

Habitant des airs, opportuniste et volontiers culotté, le goéland, vit à nos crochets ! Un travail d'observation et de régulation des goélands est mené depuis plusieurs années. Il vise à concilier la présence naturelle de cet oiseau marin avec notre environnement urbain, tout en limitant son épanouissement en ville, où il occasionne des nuisances. Le dernier comptage en 2017 faisait état d' environ deux mille cinq cents couples de goélands argentés à Lorient, deux mille sur les espaces portuaires et cinq cents répartis sur le reste de la ville.



Oeufs de goélands





Charognards, ils recherchent des proies faciles et régulent la population d'autres animaux. Le goéland est une espèce protégée depuis 1962 ; afin de réduire les nuisances dues à ces oiseaux, seule la limitation des naissances est autorisée par le ministère de l'Écologie. Une campagne annuelle de stérilisation des oeufs est menée tous les ans depuis 2002 sur Lorient. Plus de deux cents nids ont été traités en 2016 en ville. La stérilisation vise à rendre la nidification infructueuse et à pousser les animaux à rejoindre la côte. Une vigilance particulière est attendue pour ce qui est du stockage des déchets en bacs fermés, hors de portée des redoutables becs des oiseaux ! On sait d'ailleurs que les goélands n'attendent pas toujours les restes pour se servir puisqu'ils n'hésitent pas à impressionner les promeneurs qui mangent un sandwich en ville... en tout cas, il est interdit de les nourrir volontairement.

Si vous trouvez un goéland blessé, l'association PIAFS peut vous aider. Des recommandations et conseils sont à consulter sur www.piafs.org ; vous pouvez aussi envoyer un texto au 06 43 22 15 50 avec une photo de l'animal en détresse.

Contact

- *Map* Mairie de Lorient
2 Boulevard Leclerc
CS 30010 - 56315 Lorient Cedex
- *Téléphone* 02 97 02 22 00
- *Enveloppe* contact@mairie-lorient.fr

Pour postuler à un emploi ou envoyer une candidature spontanée, [cliquez ici](#)

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15

Le samedi de 9h à 12h, uniquement pour l'état civil

[Nous écrire](#)

Le kiosque

[Accès aux magazines](#)

LORIENT *mag*

SUPPLÉMENT
DÉTACHABLE
2^e ANNÉE
DE MANDAT



FOCUS / P.8

**Les Conseils Citoyens
de Quartier**

JEUNESSE / P.11

Une aide au permis B

À LA UNE / P.18

**Les solidarités
en action**

Langues

- [ENVersion anglaise du site](#)
- [BZHVersion bretonne du site](#)
- [Plan de ville](#)



Pour ses actions liées à la transition numérique de l'administration :

- >> Infrastructure serveur performante et sécurisée
- >> Mise en place des applications de la Ville (dont mise à jour de la messagerie et de la suite bureautique)



la Ville de Lorient bénéficie d'une subvention de **414 700 €** dans le cadre de France Relance

>> Au total, **1,23 millions d'euros** sont mobilisés pour un territoire connecté avec des services publics dématérialisés qui facilitent la vie, et une e-administration collaborative et simplifiée.



COFINANCÉ PAR _____

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



***L'Europe s'engage
en Bretagne***

*Avec le Fonds européen
de développement régional*

Suivez-nous

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [Instagram](#)
- [LinkedIn](#)
- [YouTube](#)

Téléchargez l'appli

- [Android](#)
- [IOS](#)

© 2018 - Site officiel de la ville de Lorient

- [Rainbow](#)
- [Support](#)
- [Accessibilité](#)
- [Plan du site](#)
- [Données personnelles](#)

- [Mentions légales](#)
- [Formulaire de contact](#)

- [Imprimer](#)
- [PDF](#)
- [Partager](#)
[Facebook](#)[Twitter](#)[Addthis](#)

[Retour en haut](#)